

Plan d'accessibilité 2026-2029



TABLE DES MATIÈRES

Plan sur l'accessibilité
2026-2029

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
Présentation générale.....	3
Consultations	4
OBSTACLES ET ACTIONS DOMAINES D'ACTION VISÉS LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ	5
1. L'EMPLOI	5
Obstacles identifiés	5
Premier obstacle	5
Action à mettre en œuvre	5
Deuxième obstacle.....	5
Actions à mettre en œuvre.....	5
2. L'ENVIRONNEMENT BÂTI	5
Obstacle identifié	5
Actions à mettre en œuvre.....	5
3. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)	6
Obstacle identifié	6
Actions à mettre en œuvre.....	6
4. LES COMMUNICATIONS, AUTRES QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	6
Obstacles identifiés	6
Premier obstacle	6
Actions à mettre en œuvre.....	6
Deuxième obstacle.....	6
Actions à mettre en œuvre.....	6
5. L'ACQUISITION DE BIENS, SERVICES ET INSTALLATIONS	7
Obstacle identifié	7
Actions à mettre en œuvre.....	7
6. CONCEPTION ET FOURNITURE DE PROGRAMMES ET DE SERVICES	7
Obstacles identifiés	7
Premier obstacle	7
Action à mettre en œuvre	7
Deuxième obstacle.....	7
Actions à mettre en œuvre.....	7
7. LE TRANSPORT	7
Application au Groupe Morneau.....	7
CONCLUSION	8

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation générale

Fondé en 1942, Groupe Morneau est une entreprise familiale québécoise spécialisée en transport et logistique. Au fil des décennies, l'organisation a développé une expertise reconnue en transport routier, en solutions logistiques et en distribution, au service d'une clientèle diversifiée principalement au Québec, en Ontario et au Labrador. Fidèle à ses valeurs d'engagement, de fiabilité et d'innovation, Groupe Morneau place les personnes et la qualité du service au cœur de son développement durable.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Groupe Morneau s'engage à soutenir l'objectif du gouvernement du Canada visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Après trois années de travaux, l'organisation poursuit ses démarches afin que l'accessibilité demeure un engagement continu. Le présent Plan sur l'accessibilité (2026-2029) décrit les actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années, en lien avec les domaines visés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Le cycle 2026-2029 met notamment l'accent sur l'évaluation de nos pratiques, procédures et façons de faire, la sensibilisation de nos équipes aux enjeux d'accessibilité et l'intégration de l'accessibilité dans une démarche d'amélioration continue qui se déploiera sur plusieurs années.

Groupe Morneau s'engage à déployer des mesures concrètes pour favoriser une culture d'inclusion et d'accessibilité. Cet engagement, aligné sur nos valeurs, soutient notre capacité à offrir un milieu de travail et des services accessibles, tout en demeurant un employeur compétitif dans le secteur du transport et de la logistique. Nous contribuons à un Canada sans obstacles en mettant en place un cadre visant à repérer, réduire et prévenir les obstacles à l'accessibilité pour nos collaborateurs, ainsi que pour la clientèle que nous desservons, notamment en ce qui concerne nos services et nos installations. Nous reconnaissons que l'atteinte d'un environnement sans obstacles exige des efforts soutenus; nous nous engageons donc à progresser de façon continue, année après année.



Demandes d'information et demande d'un support substitut

Pour toute question concernant le présent rapport ou pour obtenir un support de substitution, vous pouvez contacter directement la personne responsable de l'accessibilité par courriel à l'adresse suivante :

accessibilite@groupemorneau.com.

Tous les commentaires ainsi que toutes les demandes reçus seront traités de manière confidentielle et pourront être transmis de façon anonyme.

Également, les collaborateurs du Groupe Morneau ainsi que le public peuvent fournir de la rétroaction à la suite de la publication, le 1er juin 2026, du Plan sur l'accessibilité 2026-2029. Ils sont invités à le faire par courriel à l'adresse suivante :

accessibilite@groupemorneau.com.

Consultations

Au cours des dernières années, des représentants du Groupe Morneau ont participé à plusieurs salons de l'emploi, dont certains destinés spécifiquement à favoriser l'embauche de personnes provenant de groupes sous-représentés en emploi. Certains collaborateurs du Groupe Morneau sont également impliqués auprès d'associations ayant la mission de favoriser l'accessibilité en emploi de personnes présentant un handicap.

Les consultations internes et externes se poursuivront au cours du cycle 2026-2029 afin de recueillir une rétroaction continue, d'orienter nos priorités et de soutenir l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles à l'accessibilité.

OBSTACLES ET ACTIONS | DOMAINES D'ACTION VISÉS LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ

1. L'EMPLOI

Ce domaine d'action vise à soutenir les candidats et les employés en situation de handicap, ainsi que toute personne rencontrant des obstacles, à chaque étape de leur parcours professionnel. L'objectif est d'assurer un environnement inclusif, équitable et adapté.

Obstacles identifiés

Premier obstacle

Il existe des obstacles susceptibles de limiter l'attraction de personnes provenant de groupes sous-représentés, notamment des personnes handicapées, vers des emplois au sein du Groupe Morneau.

Action à mettre en œuvre

- Examiner les pratiques de recrutement et d'embauche afin de déceler les obstacles à l'accessibilité.
- Mettre en place des mesures d'adaptation pour les personnes présentant un handicap.

Deuxième obstacle

Un manque de sensibilisation et de compréhension à l'interne par rapport aux enjeux vécus par les personnes handicapées a été identifié.

Actions à mettre en œuvre

- Effectuer de façon continue de la sensibilisation auprès des personnes en charge du recrutement (département des ressources humaines et gestionnaires) afin de favoriser un processus de recrutement sans obstacle.
- Encourager l'implication de collaborateurs au sein d'associations externes pour les personnes handicapées.
- Utiliser notre LMS (*Learning Management System*) pour développer, diffuser et promouvoir des modules de sensibilisation à l'accessibilité auprès de l'ensemble des collaborateurs.

2. L'ENVIRONNEMENT BÂTI

Ce domaine d'action vise à garantir que nos installations et nos espaces de travail soient accessibles, sécuritaires et inclusifs pour toutes les personnes. Il porte une attention particulière à l'identification, à la réduction et à l'élimination des obstacles physiques présents dans l'environnement.

Obstacle identifié

Certaines zones de nos bureaux et installations peuvent restreindre la mobilité des collaborateurs et des visiteurs ayant un handicap.

Actions à mettre en œuvre

- Procéder à une analyse de tous les emplacements du Groupe Morneau pour recenser les obstacles à l'accessibilité et adapter les recommandations en fonction des réalités spécifiques de chaque site.
- Effectuer de la sensibilisation et mettre en place des processus afin de s'assurer que l'accessibilité est considérée dans les acquisitions et rénovations d'immeubles.

3. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

Ce domaine d'action vise à assurer que les outils technologiques utilisés pour créer, stocker et diffuser l'information soient accessibles à toutes et à tous. Il englobe les plateformes, documents, logiciels et systèmes internes qui soutiennent les activités quotidiennes.

Obstacle identifié

Clarifier et structurer le processus de demandes d'accommodement en établissant des balises et un guide décisionnel uniforme.

Actions à mettre en œuvre

- Élaborer un guide décisionnel pour les demandes d'accommodement.
- Ajouter, au processus d'embauche, la possibilité pour les candidats d'indiquer la présence d'un handicap ou d'un besoin particulier.

4. LES COMMUNICATIONS, AUTRES QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Ce domaine d'action vise à s'assurer que toutes les communications externes et internes destinées aux différentes cibles (clients, employés et parties prenantes) soient accessibles, claires et exemptes d'obstacles. Il englobe tant les documents que les messages partagés par l'organisation.

Obstacles identifiés

Premier obstacle

Les communications internes et externes du Groupe Morneau ne sont pas offertes de façon systématique en formats accessibles ou alternatifs (p. ex. documents compatibles avec les lecteurs d'écran, sous-titrage, transcription, versions texte). Bien que certains outils, ressources et bonnes pratiques soient déjà disponibles, les pratiques varient selon les équipes et les canaux de diffusion.

Actions à mettre en œuvre

- Faire la promotion des outils et des bonnes pratiques déjà en place dans nos logiciels actuels.
- Encourager les collaborateurs à évaluer, au cas par cas, la possibilité d'offrir certaines communications sur différents supports (p. ex. texte et capsule vidéo), ainsi qu'à intégrer des sous-titres (et, lorsque pertinent, une transcription) à nos capsules vidéo.

Deuxième obstacle

Les outils, les ressources et les bonnes pratiques en accessibilité sont parfois peu connus ou difficiles à repérer, ce qui peut limiter l'accès à l'information pour certaines personnes en situation de handicap.

Actions à mettre en œuvre

- Centraliser les outils, les ressources et les bonnes pratiques en accessibilité, puis en faciliter le repérage et l'accès pour les collaborateurs internes.
- Intégrer, dans le plan de rayonnement du Groupe Morneau, des rappels sur l'évolution du plan d'accessibilité, incluant les outils disponibles et la façon d'y accéder.

5. L'ACQUISITION DE BIENS, SERVICES ET INSTALLATIONS

Ce domaine d'action vise à garantir que les principes d'accessibilité sont systématiquement pris en compte dès le début du processus d'achat. Il veille à ce que les produits, services et installations acquis répondent aux besoins de toutes les personnes, y compris celles utilisant des technologies d'assistance.

Obstacle identifié

Il n'existe présentement aucun mécanisme permettant d'inclure des critères liés à l'accessibilité dans nos processus d'acquisition de biens.

Actions à mettre en œuvre

- Élaborer une politique d'approvisionnement qui intègre des considérations liées à l'accessibilité.
- Ajouter des considérations d'accessibilité dans certains modèles de contrats standards utilisés par le Groupe Morneau.

6. CONCEPTION ET FOURNITURE DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

La section Conception et prestation de programmes et services vise à intégrer les principes d'accessibilité dès le début de l'élaboration et de la mise en œuvre de tous les programmes, services, processus et procédures, tant internes qu'externes. L'objectif est de s'assurer que chacun puisse accéder aux services sans rencontrer d'obstacles. Cette approche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, afin d'assurer l'intégration durable des principes d'accessibilité et d'en renforcer la qualité et l'efficacité au fil du temps.

Obstacles identifiés

Premier obstacle

Le niveau de connaissance et de sensibilisation à l'accessibilité est actuellement limité au sein de l'organisation.

Action à mettre en œuvre

- Diffuser à l'interne notre plan sur l'accessibilité pour encourager la rétroaction.

Deuxième obstacle

Aucun engagement officiel n'a encore été établi par l'entreprise pour encadrer ou soutenir les initiatives liées à l'accessibilité.

Actions à mettre en œuvre

- Prévoir des espaces d'échange ou de rétroaction afin d'accroître la sensibilisation et d'identifier des pistes d'amélioration.
- Élaborer une politique interne afin de démontrer l'engagement du Groupe Morneau à favoriser l'accessibilité.

7. LE TRANSPORT

Ce domaine d'action vise à repérer, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité dans le secteur du transport sous réglementation fédérale, afin de permettre aux personnes en situation de handicap de voyager et d'accéder aux services de transport de façon sécuritaire, autonome et dans la dignité. Il concerne notamment les différentes étapes du parcours (information, réservation, déplacements, embarquement et services aux passagers) ainsi que l'accessibilité des infrastructures et des équipements.

Application au Groupe Morneau

Le Groupe Morneau exerce des activités de transport et de livraison de marchandises. L'organisation n'offre pas de services de transport de passagers ni de services visés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité* en matière de transport de personnes. En conséquence, les obligations prévues par cette loi relativement aux services de transport de passagers ne s'appliquent pas au Groupe Morneau.

CONCLUSION

Le Plan sur l'accessibilité 2026-2029 s'inscrit dans l'engagement durable de Groupe Morneau à renforcer une culture d'inclusion et à contribuer à un Canada sans obstacles. Au cours des prochaines années, nous mettrons en œuvre les actions identifiées afin de repérer, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité, tout en intégrant ces considérations à nos pratiques, nos communications, nos environnements de travail et nos processus décisionnels.

La réalisation de ce plan repose sur la mobilisation de nos équipes et sur un suivi rigoureux des mesures retenues. Groupe Morneau demeure résolu à atteindre ses objectifs et à faire de l'accessibilité une priorité, dans une démarche d'amélioration continue qui évoluera au fil des apprentissages, des besoins exprimés et des résultats obtenus.

Les collaborateurs du Groupe Morneau ainsi que le public peuvent continuer de fournir, en tout temps, une rétroaction sur l'accessibilité. Cette rétroaction contribue à orienter nos actions et à améliorer nos pratiques. Elle peut être transmise par courriel à l'adresse suivante, créée à cet effet : accessibilite@groupe-morneau.com.

